

DEMANDE INFO SUITE A ACCIDENT

Par nicol

Bonjour

la voiture de mon fils (clio) a été accidenté le 11 nov 2025 par une de ses amies "Sophie" jeune permis
mon fils avait décidé de dormir dans sa voiture car il n'était pas en état de conduire. Mon fils ne voulait pas que Sophie
prenne sa clio pour rentrer chez elle. elle l'a prise quand même et a tapé contre un lampadaire avec mon fils dans la
voiture.

mon fils est jeune permis et a déjà eu un accident l'année dernière responsable (au niveau tarif il paye très cher). Il ne
sait pas comment faire ! le contrat est à son nom au tiers.

il n'est pas responsable mais il va devoir faire un constat à son assurance et à la mairie de la commune, et ensuite il
sera sûrement radier de son assurance. comment peut-on faire pour éviter cela. Sophie confirme qu'elle était bien au
volant de la clio de mon fils et veut bien faire 50/50. qui est réellement responsable ? qui doit payer ? qui doit faire le
constat ? merci pour votre aide

Par Henriri

Hello !

Si je comprends bien il n'y que des dégâts matériels, c'est déjà ça !

C'est l'assurance du véhicule qui va intervenir... Vous avez intérêt à bien lire son contrat pour voir s'il y a des clauses
particulières restrictives en cas de prêt du véhicule.

Que Sophie participe à 50/50 aux frais que réglera votre fils au final c'est bien mais ça ne passe pas par l'assurance du
véhicule.

A+

Par nicol

bonjour,

merci pour votre réponse

dans les clauses particulières, il n'a pas le droit de prêter son véhicule surtout à un jeune conducteur (en cas d'accident
1500 ? de franchise)

Par Henriri

(suite)

Alors malheureusement votre fils a faux sur toute la ligne et va donc en assumer les conséquences.

A+

Par Pierrepauljean

bonjour

Il aurait du retirer les clés du contact....s'il ne voulait pas que le véhicule soit utilisé

si S accepte de prendre en charge une partie des frais, il faudrait finaliser cet accord par écrit

Par nicol

Bonjour,

Oui c'est ce que l'on lui a dit. Il aurait dû prendre les clés.

Encore une question

Avez vous une idée du prix pour les assurances spéciales malus car il va être radiés à la prochaine échéance c'est certain. Merci

Par Pierrepauljean

il ca falloir saisir le bureau central de tarification

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16218>

Par janus2

Bonjour,

Votre fils peut proposer à la commune de payer lui même les dégâts sans passer par son assurance.

Par Pierrepauljean

cela dépend du prix du lampadaire...

qu'il demande un devis

Par Nihilscio

Bonjour,

Cela dépend surtout de l'estimation des dégâts par les services municipaux.

Par nicol

On s'est renseigné, ça va monter entre 6000 ? et 8000 ?

Aujourd'hui il paye 190 ? par mois d'assurance. Il a eu son permis en janvier 2024. 1er accident responsable en novembre 2024 il est en malus 1,25 et avec son accident il passe à 1,56 (1,25×1,25) donc a l'année il va payer 3556? (296?par mois)

Admettons que son assurance double à l'échéance: il payerait 400 ? par mois.

400-190=210 210

Au final il payerait en plus 7560 ? sur 3 ans ce qui reviendrait au prix de la facture.

J'espère que vous me suivez.

On a pensé à lui prêter l'argent et qu'il nous rembourse tous les mois.

On ne sait pas comment faire

Ce n'est pas facile, on a aussi des factures à payer...

Est ce qu'il vaut mieux déclarer le sinistre pour qu'il se rende bien compte de ses erreurs car il avait déjà eu un accident en nov24.